

## Arrêté du Maire

N° 2026-554/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise PANNEAUXSTATIONNEMENT - La Charbonnière - 44470 THOUARE SUR LOIRE, en date du lundi 04 mai 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement 25 rue Cuvier, tout en assurant la sécurité des usagers.

### **Objet : Stationnement 25 rue Cuvier – PANNEAUXSTATIONNEMENT**

Arrêtons,

#### **Article 1 :**

Le stationnement du véhicule de l'entreprise PANNEAUXSTATIONNEMENT sera autorisé rue Cuvier au droit de la propriété sise au n° 25, **du mardi 12 mai au mercredi 13 mai 2026, selon l'avancement du déménagement.**

#### **Article 2 :**

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du déménagement seront assurées par l'entreprise PANNEAUXSTATIONNEMENT – La Charbonnière – 44470 THOUARE SUR LOIRE.

#### **Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 7 Mai 2026

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



**Gilles Maillard**

Affiché le : 07/05/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville  
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex  
tél 03 81 99 22 00  
fax 03 81 99 22 64  
[www.montbeliard.com](http://www.montbeliard.com)